

Compte-rendu du conseil municipal du 03 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 8 - Présents : 5 - Votants : 6

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 novembre à 17h30, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 30/10/2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Sébastien PINZETTA, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Florian COLLEY

Excusées : Jeanine CHARDAN (Procuration à Mathieu ANTOINE), Frédérique MARROU

Absent : Hervé GOUILLON

Secrétaire : Delphine MATHIEU

Le compte-rendu du conseil municipal du 07 octobre a été validé à l'unanimité.

Mathieu ANTOINE retire la délibération n°2, qui était une décision modificative qui n'a finalement pas lieu d'être.

DISCUSSIONS

Trois baux ont été résiliés avec la société *FRANALEX*, propriétaire de l'hôtel l'Alta Peyra :

- Un concernant le logement situé au rez-de-chaussée de la Bergerie,
- Un autre pour l'appartement du premier étage du même bâtiment (actuellement occupé par une ancienne salariée de l'hôtel, restée sur place et ayant repris le bail à son nom),
- Et un dernier pour le logement situé au-dessus de la mairie, qui nécessiterait quelques travaux de rafraîchissement.

Un nouvel appartement, récemment aménagé dans l'ancien local des pompiers à la Bergerie, est désormais disponible pour une personne. *Tomàs FUENTEALBA*, agent technique communal, a formulé une demande pour y emménager. Il libérerait ainsi son logement actuel, situé au-dessus de la mairie, plus spacieux et comprenant deux chambres. *Mathieu ANTOINE* sollicite l'accord des conseillers municipaux pour valider ce changement et accorder la priorité à l'agent technique, sans passer par une mise en publicité du logement. Ce dernier libérerait donc un appartement plus grand, rénové en 2020. Les élus donnent leur accord.

Les deux autres appartements communaux vacants seront, quant à eux, mis en publicité pour une location à l'année.

Aurélié DESRUMAUX, actuellement locataire d'un logement individuel à la Bergerie, a demandé à emménager dans l'appartement du rez-de-chaussée, plus grand. Les élus préfèrent toutefois mettre ce logement en publicité, afin de privilégier une éventuelle famille.

Sébastien PINZETTA interroge le conseil sur la procédure à suivre si un socio-professionnel déposait une demande à la place d'un particulier, craignant que les logements ne soient alors occupés que partiellement dans l'année.

Mathieu ANTOINE propose d'examiner les situations au cas par cas : en l'absence de demande d'un particulier, la commune pourrait conclure des conventions d'occupation précaire de plus courte durée.

→ *Mathieu ANTOINE* a échangé avec *Valérie GARCIN* au sujet de la station. Il s'est rendu, le 24 octobre dernier, au Syndicat Mixte en compagnie de *Jacques ISNEL* et *Michel BEAUFILS*.

À ce jour, les arguments présentés lors de cette rencontre ne sont pas jugés satisfaisants. Un rapport de force s'est installé entre les deux communes, en raison du revirement de décision concernant la

conservation du téléski du Moulin — décision prise sans concertation préalable, contrairement à ce qui avait été initialement convenu oralement.

La régie a proposé l'organisation d'une réunion ouverte aux socio-professionnels et à l'ensemble des habitants, fixée au 24 novembre prochain. *Mathieu ANTOINE* a demandé que cette réunion se tienne à Saint-Véran, afin que ce sujet puisse être abordé dans de bonnes conditions.

Delphine MATHIEU indique avoir trouvé la lettre rédigée par *Mathieu ANTOINE* très claire, bien qu'elle n'ait pas pu assister à la réunion du Syndicat Mixte.

Une étude de faisabilité va prochainement être engagée pour la réfection du télésiège de Molines.

Cependant, *Mathieu ANTOINE* appelle à une vigilance particulière concernant cette étude, celle-ci étant menée directement par la régie.

Enfin, il a demandé la tenue d'une réunion d'urgence du SIVU, rappelant que les décisions relatives aux deux domaines skiables doivent être prises conjointement au sein du SIVU, et non de manière séparée.

DELIBERATIONS

1- Admission en non-valeur

Il s'agit d'admettre en non-valeurs des titres non recouverts, soit parce que les personnes sont décédées, disparues, soit en raison de sommes de trop faible valeur, ou parce que les titres ont été émis auprès d'assurances pour les accidents de ski, qui ne peuvent pas être poursuivies. La somme a été arrêtée à 5 407.08€. La totalité des admissions en non-valeur proposées par la trésorerie d'Embrun s'élevait à 16 000€. Or, il est proposé d'étaler sur plusieurs années afin d'éviter une décision modificative trop importante sur le budget. **Vote POUR à l'unanimité.**

2- DM n°1 article 65741

Retirée.

3 – DM n°1 chapitre 12

Le chapitre 12 (salaires et charges) est dépassé en raison d'heures supplémentaires, de charges qui ont augmentées, et d'embauches supplémentaires non prévues notamment au niveau des agents techniques. Il convient de le réalimenter à hauteur de 12 000€, pris sur l'article 615231 « entretien et réparation voirie ». **Vote POUR à l'unanimité**

4- DM n°2 chapitre 66

Le chapitre 66 et celui des intérêts des emprunts. Faute de provision suffisante, il convient de réinjecter 1600€, prise sur l'article 60612 « Energie-électricité ». **Vote POUR à l'unanimité.**

5- DM n°1 Maison du Soleil

Un devis ayant légèrement augmenté en cours d'année, l'opération avait été ajustée de manière trop basse. Il manque donc 10€ afin de pouvoir régler la facture de matériel d'observation. **Vote POUR à l'unanimité.**

6- Astreintes des agents techniques

Les indemnités sont fixées par arrêtés préfectoraux. La période d'astreinte va s'étendre du 29 novembre 2025 au 12 avril 2026. **Vote POUR à l'unanimité.**

7- Tarifs frais de secours hélicoptés hiver 2025-2026

Les tarifs pour les frais de secours hélicoptés n'ont pas évolué par rapport à l'année précédente. **Vote POUR à l'unanimité.**

8- Acceptation d'un don de Mme Jeanne BERGE à la commune

Un chèque de 3000€ a été fait par Mme Jeanne BERGE juste avant son décès, envers la commune, mais avec un objet précis : la réfection des gouttières de la chapelle de Clausis. Un devis a été demandé. La commune devra sans doute abonder ce don afin de couvrir l'ensemble des frais. La dépense sera affectée à l'objet souhaité par la donatrice. **Vote POUR à l'unanimité.**

9- Vente parcelle AC688 aux Consorts PRIEUR-BLANC

Une enquête publique a eu lieu en 2023 à ce sujet. Le tarif a été arrêté à hauteur de 200€/m². Il convient de procéder à la vente et de finaliser cela. Le total du prix de vente est de 3800€. **Vote POUR à l'unanimité.**

10- Demande de financement intempéries 2023 Département

Lors des intempéries de décembre 2023, les démarches ont été faites pour que la commune soit reconnue « catastrophe naturelle ». La neige étant présente à cette période, l'ensemble des dégâts n'a pas pu être bien analysé, notamment l'état de la route de Clausis. Si la Région a déjà versé la subvention qu'elle avait attribué, l'État estime que les travaux effectués ne correspondent pas à l'état des lieux qui avait été fait lors de la demande de financement. Le dossier est en cours d'analyse. Afin de limiter l'auto-financement, il est proposé de demander un complément auprès du Département au titre de l'enveloppe solidarité. **Vote POUR à l'unanimité.**

11- Demande de financement local pompiers Département

Le Département avait attribué une subvention pour la transformation du local pompiers en appartement. Les subventions ont une durée de validité d'une année. Une demande d'acompte avait été faite le 15 avril 2025. Or, il aurait fallu qu'elle ait lieu au plus tard le 11 avril 2025. La subvention est donc réputée caduque. Il convient de refaire une demande. **Vote POUR à l'unanimité.**

Questions diverses

Sébastien PINZETTA a procédé au tirage au sort de l'affouage vendredi 31 octobre. Les lots sur le parking de Beauregard seront enlevés avant l'hiver, en nettoyant bien sûr l'emplacement.

Mathieu ANTOINE rend hommage à *Joseph BRUNET* récemment décédé. Il avait la charge du gardiennage de l'église, et était également porte-drapeau en tant qu'ancien combattant. *Delphine MATHIEU* a vu dans le Dauphiné qu'il existait une école des porte-drapeaux à Gap. Peut-être qu'il y aurait un jeune habitant intéressé dans le village ? Avant, il convenait d'avoir fait son service militaire, les modalités ont peut-être évoluées.

La commune fait donc appel aux habitants pour le gardiennage de l'église et le porte-drapeau, notamment pour la cérémonie du 11 novembre.

Mathieu ANTOINE a rencontré la nouvelle Sous-Préfète, *Audrey SERVAT*, venue à Saint-Véran mardi 25 octobre. Les sujets actuels ont été abordés, et ce fut aussi l'occasion de lui faire visiter une partie du village.

Concernant les travaux du presbytère, pour les périodes de Noël : le parking sera libéré, mais les pierres des marches d'escalier ne seront pas déplacées, simplement poussées contre le mur. *Delphine MATHIEU* se questionnait sur les archives qui avaient été trouvées lors de la première tranche des travaux ? Le directeur des archives départementales est venu. Les archives trouvées dans le presbytère ont été stockées à l'abri en attendant. Elles seront bien sûr conservées.

Questions du public

Blandine JOCHEM s'était engagée auprès de l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Marseille afin de proposer l'exposition de leur travail. **Janine MARCUZZI** propose une exposition dans la grange du SOUM, soit tous les panneaux exposés en même temps, soit de manière tournante. **Mathieu ANTOINE** n'est pas étranger à ce travail, puisque c'est lui qui a demandé à cette université, depuis 2-3ans, de venir ici. Il est prévu d'exposer le travail des étudiants dans la salle polyvalente. La salle ne sera pas chauffée en permanence, mais il ne s'agit pas non plus une exposition grand public. Toutefois, l'exposition dans la grange du SOUM permettrait peut-être plus de visibilité puisqu'elle donne sur la rue principale directement.

Concernant Festi St-Véran, **Blandine JOCHEM** avait écrit une lettre à **Mathieu ANTOINE** faisant part des raisons du budget très limité de l'association. Une embauche à mi-temps toute l'année est, selon la présidente de l'association, indispensable à son bon fonctionnement.

Blandine JOCHEM tient à faire remarquer à **Sébastien PINZETTA** qu'ils sont très rigoureux avec l'argent public, contrairement à ce qui a été dit lors du dernier conseil municipal. La météo n'a pas été au rendez-vous lors des animations. La plupart des activités doivent être gratuites, ou de très faible participation, les gens ayant globalement moins d'argent qu'avant. La fête des traditions a très bien fonctionné : toutefois, il y avait moins de monde. Les 2 500€ rajoutés par la commune lors du dernier conseil municipal d'octobre vont être utiles et sont appréciés. Toutefois, cela ne sera évidemment pas suffisant pour cet hiver, en dehors des activités gratuites qui seront poursuivies, l'association ne souhaite pas être en déficit. Les pots d'accueil, pourtant très appréciés, pourraient ne pas être prolongés si l'association n'a plus rien à proposer en termes d'activité. La commune pourrait-elle de nouveau abonder ?

→ **Mathieu ANTOINE** rappelle l'importance de l'Assemblée Générale, durant laquelle l'association fait part de ses besoins, de ses attentes, de ses projets. La commune, de son côté, établit un budget et fait part également du financement qu'elle peut apporter. Les élus ont constaté les faiblesses de l'association lors du dernier conseil, mais également les difficultés auxquelles elle doit faire face.

Pour **Mathieu ANTOINE**, Festi Saint-Véran n'a pas à s'offusquer des échanges qui ont eu lieu en conseil et qui ont été relatés fidèlement dans le compte-rendu. La commune accompagnera Festi même dans ses périodes difficiles.

→ **Blandine JOCHEM** informe que, comme chaque année, l'AG aura lieu le premier dimanche de janvier.

→ Compte tenu des finances de l'association, le bal des Escartons a été un mauvais placement. Ce n'est pas uniquement un manque de recette mais une accumulation d'erreurs. Et ce n'est pas normal d'avoir refusé l'organisation du bal de Clausis. **Blandine JOCHEM** rappelle que l'organisation du bal de Clausis a été faite au pied levé, et qu'il y a eu aussi une question de SACEM non prévenue qui s'était produite l'année précédente et avait causé des tracas.

→ **Sébastien PINZETTA** précise que le point soulevé au dernier conseil municipal de sa part portait davantage sur le manque de recette, le manque de communication, publicité des événements, porte-à-porte etc.

SEANCE LEVEE 19h00